

La Chambre des Députés approuve la (PEC) n° 45/2019

25.01.2024 1 minute de lecture

Auteurs

Antonella Carminatti

**Carlos Frederico Lucchetti
Bingemer**

Christopher Zibordi

Fernanda Nasciutti

**Hermano A. C. Notaroberto
Barbosa**

**Leandro Bittencourt
Marcondes**

Marcos Exposto

**Aécio Filipe Coelho Fraga de
Oliveira**

Dominique Bétourné Walter

La Chambre des Députés a approuvé le 15/12/2023, en deux tours, la Proposition d'Amendement Constitutionnel (PEC) n° 45/2019, responsable de la réforme de la fiscalité sur la consommation au Brésil. Le texte doit maintenant être promulgué.

La version approuvée maintient les principales caractéristiques de la réforme souhaitée, comme le non cumul plein, la base ample et le recouvrement de l'Impôt sur les Biens et Services (IBS) et de la Contribution sur les Biens et Services (CBS), qui composeront l'Impôt sur la Valeur Ajoutée (IVA).

Même si la PEC est définitivement approuvée, les prochains mois présenteront des défis quant à l'édition des lois complémentaires et la création du Comité de Gestion. Considérant cela, notre équipe de fiscalité a analysé les principales modifications du nouveau système.

Domaines associés

› PROFESSIONNELS

Des professionnels qui allient vision juridique et compréhension du marché



Antonella Carminatti



Carlos Frederico Lucchetti Bingemer



Christopher Zibordi



Fernanda Nasciutti



Hermano A. C. Notaroberto Barbosa



Leandro Bittencourt Marcondes



Marcos Exposto



Aécio Filipe Coelho Fraga de Oliveira



Dominique Bétourné Walter